

BLA BLA



♥ JOYEUSE ST-VALENTIN ♥

Parution du 29 février 2024

Mesdames/ Messieurs

Veuillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 15 janvier 2024, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller

Est absent :

M. Denis Perreault, conseiller (démission)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

Le maire Gilles Gosselin en profite pour souhaiter la bienvenue aux gens présents dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux de décembre ;
 - ✓ 3.1 Procès-verbal du conseil du 4 décembre 2023 ;
 - ✓ 3.2 Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 décembre - Prévisions budgétaires pour 2024 ;
 - ✓ 3.3 Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 décembre - Adoption du règlement de taxation ;

- ✓ 3.4 Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 décembre - Adoption du programme triennal des immobilisations ;
- ✓ 3.5 Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 décembre à 20h00 ;
- 4. Adoption des comptes à payer ;
- 5. Rapport des comités ;
- 5.1 Parole au comité - Loisirs (activités de Noël)
- 5.2 Parole au comité - Environnement
- 6. Administration ;
- 6.1 Indexation aux salaires des employés et des élus de 4.2 %
- 6.2 Avis motion modification de la rémunération des élus (règlement # 316 remplacé par #329-2024)
- 6.3 Lettre de démission M. Denis Perreault
- 6.4 Dossier Réal Tremblay
- 6.5 Résolution entente service d'inspection avec la MRC
- 6.6 Embauche de la firme d'Avocats pour l'année
- 6.7 Embauche du Comptable pour l'année
- 6.8 Autorisation de payer les cotisations annuelles : **ADMQ** (Association des Directeurs Municipaux du Québec), **COMBEQ** (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec), **FQM** (Fédération Québécoise des Municipalités), **PG Solutions**, **CRSBP** (Centre Régional des Services aux Bibliothèques Publiques), **SPAA** (Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska), **SIUCQ** (Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec - Centre-du-Québec), **SEHR** (Service d'Entraide des Hauts Reliefs) et de payer l'adhésion à **Québec Municipal**, **COPERNIC** (Organisme de Concertation Pour l'Eau des bassins versants de la Rivière Nicolet) et de verser une contribution financière au **CPSAE** (Centre de Prévention Suicide Arthabaska-Érable) et aux **Cuisines Collectives**
- 6.9 Mise à jour de la liste des comités 2024
- 7. Aqueduc et égouts ;
- 8. Sécurité publique ;
- 8.1 Résolution - dépôt pour approbation de la nouvelle entente de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts
- 8.2 Résolution - modification du budget 2024 de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts
- 8.3 Résolution - adhésion à Rouli-Bus
- 9. Voirie ;
- 9.1 Résolution - mandat étude géotechnique
- 9.2 Informations Carrières PCM

10. Urbanisme et environnement ;
- 10.1 Programme d'aide universitaire
11. Loisirs et culture ;
- 11.1 Demande d'aide financière - Fonds culturel arthabaskien
12. Affaires diverses ;
- 12.1 Journal Le Cantonnier
- 12.2 Transport collectif - MRC
13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
- 14.1 Procédure - demande de permis
- 14.2 Mise à jour de nos règlements avec EXP
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 4 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 - Prévision budgétaire pour 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 - Prévision budgétaire pour 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 - Prévision budgétaire pour 2024, soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE - ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 - Adoption du règlement de taxation a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 - Adoption du règlement de taxation ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 - Adoption du règlement taxation, soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre - Adoption du programme triennal des immobilisations a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre - Adoption du programme triennal des immobilisations ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre - Adoption du programme triennal des immobilisations, soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE À 20h00

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre à 20h00 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre à 20h00 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre à 20h00, soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 69 511.64 \$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 69 511.64 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	Gérald Binette (1er prix - concours photo)	100.00
2	Charles Paradis (2e prix - concours photo)	75.00
3	Geneviève Baril (3e prix - concours photo)	50.00
4	Derek Linke (3e prix - concours photo)	50.00
5	Britany Vallières (prix participation - concours photo)	25.00
6	Samuel Boulet (prix participation - concours photo)	25.00
7	Nathalie Brière (prix participation - concours photo)	25.00
8	Receveur Général du Canada (DAS)	1 238.09
9	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 243.73
10	Camp Beauséjour (dîner Noël)	1 272.00
11	Émily Créactive (montage calendrier)	2 339.35
12	Visa Desjardins (achat divers)	677.30
13	Bell Mobilité inc. (décembre)	54.00
14	Buropro (décembre)	479.01
15	Cain Lamarre SENCRL (avocats / novembre)	1 164.39
16	Desjardins Sécurité Financière (décembre)	1 409.39
17	Desroches Groupe Pétrolier (décembre)	509.13
18	Entretien Général Lemay (décembre)	4 064.35
19	Excavation Marquis Tardif inc. (décembre)	23 485.08
20	Eurofins Environex (décembre)	298.94
21	Hamel Propane inc. (décembre)	783.15
22	Hydro-Québec (éclairage public / novembre)	278.59
23	MRC d'Arthabaska (novembre & décembre)	7 948.46
24	Sogetel (décembre)	763.89
25	Sogetel (Internet - quai / décembre)	46.14
26	Vivaco Groupe Coopératif (décembre)	314.21
27	Municipalité Ham-Nord (partage frais avocat)	678.00
28	Techni-Consultant (projet PAVL)	1 177.06
29	Gilles Gosselin, maire	1 028.80

30	Michel Prince, conseiller	423.02
31	France Darveau, conseillère	423.02
32	Laurent Garneau, conseiller	423.02
33	Michel Lequin, conseiller	423.02
34	Guy Thériault, conseiller	423.02
35	Denis Perreault, conseiller	423.02
36	Total du salaire de la D.G. :	5 375.72
37	Total des salaires & déplacements :	7 994.74
	TOTAL :	69 511.64 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

5.1) PAROLE AU COMITÉ - LOISIR (ACTIVITÉ DE NOËL)

La directrice générale remercie les citoyens de la municipalité ayant participé aux activités du temps des Fêtes.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la collecte de dons et de denrées pour les paniers de Noël. Six familles ont eu un merveilleux temps des fêtes grâce à votre générosité.

Un énorme merci aussi à tous ceux qui ont participé à notre dîner annuel de Noël au Camp Beauséjour. Un peu plus de cinquante personnes se sont déplacées pour venir prendre un repas traditionnel et échanger avec les gens présents. Le Père Noël et sa lutine étaient présents pour remettre des cadeaux aux enfants de la municipalité et une photo souvenir. Merci également à toute l'équipe du camp pour votre accueil !

5.2) PAROLE AU COMITÉ - ENVIRONNEMENT

Le maire fait un bref résumé de la rencontre du comité d'environnement. Il nous informe que plusieurs projets sont à l'étude, dont entre autres, celui de la végétalisation des berges, mais il nous reste beaucoup de travail et d'information à prendre afin de pouvoir les réaliser. Le comité s'informe aussi auprès de divers organismes, pour transmettre de l'information et des recommandations aux membres du conseil, pour faire avancer ces divers projets.

6) ADMINISTRATION

6.1 INDEXATION AUX SALAIRES DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS DE 4.2 %

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation des prévisions budgétaires pour 2024, les calculs ont été basés sur l'indice des prix à la consommation (l'IPC) en vigueur à ce moment, qui était de 4.2 % ;

CONSIDÉRANT QU'UNE augmentation de salaire est prévue annuellement aux contrats des employés municipaux, selon l'indice des prix à la consommation (l'IPC) ;

CONSIDÉRANT QU'UNE augmentation de salaire est aussi prévue pour les employés sans contrat, toujours selon l'indice des prix à la consommation (l'IPC) ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont décidé aussi d'augmenter leur salaire selon l'indice des prix à la consommation (l'IPC) ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE tous les salaires des employés municipaux ainsi que celui des élus municipaux soient augmentés de 4.2 % pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 AVIS MOTION MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (RÈGLEMENT #316 REMPLACÉ PAR #329-2024)

AVIS DE MOTION est donné, que le règlement n° 329-2024 intitulé - Règlement sur le traitement des élus municipaux sera adopté à une séance ultérieure.

Ce règlement aura pour objet la modification du règlement #316 sur le traitement des élus municipaux, modifiant la rémunération des élus pour l'année 2024.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 *du Code municipal du Québec*.

6.3 LETTRE DE DÉMISSION M. DENIS PERREAULT

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre de démission de M. Denis Perreault, comme élu municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé officiellement la lettre à cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE des élections seront à prévoir dans les prochains mois, pour combler le poste laissé vacant, puisqu'il reste plus d'un an avant les prochaines élections ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la démission de M. Denis Perreault soit acceptée et que des élections seront à prévoir dans les prochains mois, pour combler le poste laissé vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 DOSSIER RÉAL TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre de Me Reynolds, nous mentionnant que le juge refuse d'homologuer la transaction intervenue entre la municipalité et M. Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE le juge ne peut homologuer partiellement une transaction, puisque celle-ci doit être homologuée dans son entièreté ;

CONSIDÉRANT QUE notre avocat nous suggère de poursuivre les démarches et de refixer les deux jours de procès prévus ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons probablement faire entendre des témoins dans cette cause ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la confirmation soit donnée à notre avocat pour faire entendre notre témoin à la cour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 RÉSOLUTION ENTENTE SERVICE D'INSPECTION AVEC LA MRC

Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables

CONSIDÉRANT l'entente de services d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens ;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

- Amélia Lacroix
- Daniel Moreau
- Édouard Beaurivage
- Jules-Antoine Bélanger
- Pénélope Houle
- Philippe Habel
- Vincent Roy

QUE la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 EMBAUCHE DE LA FIRME D'AVOCAT POUR L'ANNÉE

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de services a été demandée auprès de Me Caroline Pelchat de Tremblay Bois avocats, pour le service de première ligne, pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant annuel pour le service de première ligne est de 1 275.00\$ plus les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les services juridiques de Me Caroline Pelchat, de la firme Tremblay Bois avocats, soient retenus pour l'année 2024, pour le service de première ligne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 EMBAUCHE DU COMPTABLE POUR L'ANNÉE

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de services provenant de M. Serge Leblanc, CPA a été présentée à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 6 180.00\$ plus les taxes est demandé pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend la vérification comptable et la production des états financiers pour l'exercice 2023. Ainsi que de compléter les rapports et formulaires annuels à transmettre aux différents paliers gouvernementaux durant l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les services professionnels de M. Serge Leblanc soient retenus pour la vérification comptable pour l'année à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 AUTORISATION DE PAYER LES COTISATIONS ANNUELLES

CONSIDÉRANT QUE les cotisations annuelles de l'ADMQ, la COMBEQ, la FQM, PG Solutions, le CRSBP, la SPAA, le SIUCQ et le SEHR sont toutes à renouveler annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons adhérer comme par les années passées à Québec Municipal et à COPERNIC ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aussi verser une contribution financière au CPSAE et aux Cuisines Collectives ;

CONSIDÉRANT QUE tous ces paiements sont déjà prévus au budget de 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les cotisations, adhésions et aides financières ci-haut mentionnées soient autorisées et payées pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9 MISE À JOUR DE LA LISTE DES COMITÉS 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comités doit être mise à jour annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'environnement a été modifié en ajoutant une personne-ressource à ce comité ;

CONSIDÉRANT QUE tous les autres comités demeurent inchangés et seulement le nom de M. Denis Perreault a été retiré des comités ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la liste des comités pour l'année 2024 soit déposée et acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

8) SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 RÉSOLUTION - DÉPÔT POUR APPROBATION DE LA NOUVELLE ENTENTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS

Il est résolu unanimement par les membres du conseil ;

D'apporter la modification de l'article 11 que les municipalités de Saint-Adrien-de-Ham et Notre-Dame-de-Ham prennent le pourcentage d'occupation servant de caserne à l'intérieur de leurs garages respectifs, un tarif d'occupation sera déterminé éventuellement par les membres du CA.

Il est de plus mentionné que la régie paiera le pourcentage d'occupation tant et aussi longtemps que les municipalités impliquées auront des pompiers volontaires sur le territoire ayant les permis nécessaires pour la conduite de camion incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 RÉSOLUTION - MODIFICATION DU BUDGET 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS

Il est résolu unanimement par les membres du conseil ;

D'APPORTER des modifications au budget 2024 pour la totalité des revenus et dépenses au montant de 386 342 \$ incluant le mode de calcul des résolutions prises par la majorité des municipalités, ainsi que les revenus d'entente avec la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 RÉSOLUTION - ADHÉSION À ROULI-BUS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens désire renouveler son adhésion au service de transport adapté offert par Rouli-Bus pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière demandée par l'organisme est de 980.00\$ pour l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité renouvelle son adhésion au service de transport adapté et que la contribution financière soit payée pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) VOIRIE

9.1 RÉSOLUTION - MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE pour faire avancer notre projet, avec notre demande au PAVL, nous devons faire un appel de proposition pour une étude géotechnique ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant qui s'occupe de notre projet a lancé 4 invitations à des firmes spécialisées dans ce domaine, pour obtenir des offres de services pour effectuer cette étude ;

CONSIDÉRANT QUE de ces invitations, nous avons reçu deux offres de services ;

CONSIDÉRANT QUE des deux soumissions reçues, l'une provient de l'entreprise Englobe Corp au montant de 46 505.18\$, taxes incluses et l'autre provient de FNX-INNOV au montant de 73 508.38\$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE, selon la firme Techni-Consultant, les deux offres de services sont conformes et respectent les conditions demandées ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE selon le procéder, la soumission acceptée est celle au plus bas prix, donc l'entreprise Englobe Corp. au prix de 46 505.18\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2) INFORMATION CARRIÈRE PCM

À titre informatif :

Nous avons reçu la liste de prix pour 2024 pour les matériaux de la Carrière PCM de Sts-Martyrs-Canadiens. De plus, la Carrière PCM nous informe qu'à la suite d'une nouvelle Loi qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, sur la valorisation des matières résiduelles (RVMR). La Carrière PCM n'acceptera plus aucune récupération de béton ou d'asphalte sans avoir fourni, au préalable, un certificat d'analyse. La Carrière PCM se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser les matériaux de récupération.

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 PROGRAMME D'AIDE UNIVERSITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut effectuer des études environnementales sur la revitalisation et la végétalisation des berges sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons approché Copernic pour effectuer ces études, mais nous n'avons eu aucun retour de leur part ;

CONSIDÉRANT QU'IL nous a été suggéré de vérifier avec les universités si des étudiants seraient prêts à faire des études sur les problèmes environnementaux qui touchent notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette alternative serait moins coûteuse pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le mandat soit donné à M. Michel Lequin, pour faire les recherches nécessaires auprès des universités, afin d'effectuer les études environnementales sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) LOISIRS ET CULTURE

11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS CULTUREL ARTHABASKIEN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens désire présenter une demande au Fonds culturel arthabaskien de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Sonia Lemay est nommée pour déposer une demande au nom de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est aussi autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UNE demande d'aide financière soit présentée au Fonds culturel arthabaskien par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) AFFAIRES DIVERSES

12.1) JOURNAL LE CANTONNIER

À titre informatif :

Le journal communautaire Le Cantonnier annonce la suspension de la production du journal à compter du mois de mars 2024 pour une durée indéterminée. La dernière édition paraîtra le 8 février 2024.

12.2) TRANSPORT COLLECTIF - MRC

À titre informatif :

Un nouveau service de transport collectif est disponible depuis le 15 janvier 2024. Le Transiflex vous permet de vous déplacer facilement dans la MRC d'Arthabaska.

Pour choisir un point d'embarquement et réserver votre transport, appelez au 819-758-6868.

Pour tous les détails et pour voir la carte du transport collectif Transiflex, vous pouvez vous rendre sur le site Internet : <https://regionvic.to/municar>.

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. Cartes de vœux des Fêtes de :
 - Tremblay Bois Avocats
 - Les Pompes Garand Inc.
 - Entretien Général Lemay
 - Excavation Marquis Tardif Inc.
 - Techni-Consultant
 - Gaudreau
 - Aubert Bernard Matteau, Notaires
 - Sûreté du Québec
 - Ville de Victoriaville
 - Emily Créative
 - Sanitaire Fortier
 - Député Alain Rayes
 - Député Sébastien Schneeberger
 - Carrefour d'entraide bénévole des Bois-Francis
 - Église Baptiste Évangélique de Victoriaville
2. Cain Lamarre Me Reynolds - Information seuil pour la sollicitation par appel d'offres public sur SEAO sera haussé à 133 800.00\$ à compter du 1^{er} janvier 2024

3. Association Régionale de Loisir pour Personnes Handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) - Demande d'aide financière
4. Journal le Cantonnier (décembre)

14) **VARIA**

14.1) **PROCÉDURE - DEMANDE DE PERMIS**

À titre informatif :

À partir du 1^{er} janvier 2024, toutes les demandes de permis devront être faites auprès de la MRC d'Arthabaska, à la suite d'une entente de service que nous avons signé avec la MRC d'Arthabaska. Plus de détails vous seront communiqués sur la façon de procéder pour faire vos demandes de permis ou pour toutes autres questions à ce sujet.

14.2 **MISE À JOUR DE NOS RÈGLEMENTS AVEC EXP**

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'avoir notre réglementation à jour, pour la remettre à la MRC d'Arthabaska, à la suite de notre entente de service avec eux ;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons avoir notre réglementation en version administrative à jour, en format Word, PDF et papier, incluant le zonage, le lotissement, la construction et le plan d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UNE demande soit faite auprès de la firme EXP, pour avoir une mise à jour de notre réglementation en version administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION il est résolu

QUE la séance soit levée à 20h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 328-2023

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens à la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 :

- Règlement 328-2023 « ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 328-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 315 - FIXANT LES TAUX DE TAXES DE 2024 AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION »

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, sur rendez-vous au bureau municipal.

DONNÉ À SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, CE 7^e JOUR DE FÉVRIER 2024.

Sonia Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saints-Martyrs-Canadiens, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux deux (2) endroits désignés dans la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 février 2024.

Sonia Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 329-2024

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens à la séance ordinaire du 5 février 2024 :

- Le règlement numéro 329-2024 modifiant le règlement numéro 316 sur le traitement des élus municipaux entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Il est disponible pour consultation au bureau municipal.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, sur rendez-vous au bureau municipal entre 13h00 et 16h30 du lundi au vendredi.

DONNÉ À SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, CE 14^e JOUR DE FÉVRIER 2024.

Sonia Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saints-Martyrs-Canadiens, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux deux (2) endroits désignés dans la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 février 2024.

Sonia Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière

*****MESSAGE IMPORTANT*****

Nouvelle procédure à suivre pour une demande de permis.

Voici la nouvelle procédure à suivre pour **TOUTES** demande de permis (construction, rénovations, etc.) ou pour **TOUTES** questions touchant les sujets d'urbanisme, de zonage, les certificats, les installations septiques, le creusage de puits, etc.

La nouvelle personne à **REJOINDRE** est :

Philippe Habel Inspecteur régional en bâtiments et en environnement à la MRC d'Arthabaska

819-752-2444 poste 4221

permis@saints-martyrs-canadiens.ca



*****ATTENTION DANGER*****

NE PAS CIRCULER PRÈS DU QUAI
MUNICIPAL OU DE TOUT AUTRE
QUAI DE CIMENT OU DE BOIS
L'HIVER.

IL Y A DES RISQUES DE TOMBER À
L'EAU, CAR L'EAU NE GÈLE PAS
PRÈS DES QUAIS À CAUSE DE
L'ACCUMULATION DE NEIGE





CALENDRIER 2024

**Les calendriers 2024 sont
maintenant disponibles au bureau
municipal,
sur les heures d'ouverture du
bureau du lundi au vendredi de
13h00 à 16h30.**

CLINIQUE D'IMPÔTS Année d'imposition 2023

Le Regroupement des Sans-Emploi de Victoriaville offre son service de clinique d'impôts aux personnes à faible revenu de la MRC d'Arthabaska.

Prenez note qu'il s'agit d'un service provenant du Programme des bénévoles des agences de revenus du Canada et du Québec et que certaines conditions s'appliquent :

- Un adulte seul ayant un revenu annuel de 35 000\$ et moins
- Un couple sans enfant ayant un revenu annuel de 45 000\$ et moins.
- Un adulte et un enfant ayant un revenu annuel de 45 000\$ et moins.
- Chaque enfant additionnel ajoute 2 500\$ au revenu annuel.

Veillez noter que le programme des bénévoles ne permet pas les déclarations d'une personne décédée, d'une personne en faillite ou d'un travailleur autonome.

Vous êtes éligibles et intéressés?

- 1- Téléphonnez au 819-758-6134 pour prendre rendez-vous **À COMPTER DU 7 FÉVRIER 2024.**
- 2- Une contribution de 10\$ vous sera exigée.
- 3- Lors de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter à la date et à l'heure prévue à nos bureaux situés au :

95 rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville, Québec, G6P 4E7

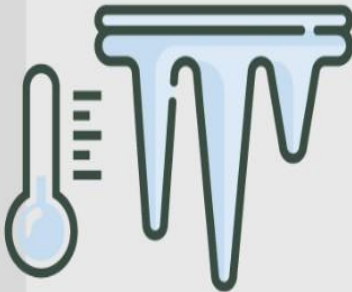
Toute l'équipe est prête à vous recevoir!

CONSIGNE À SUIVRE POUR VOS VIDANGES DE FOSSE SEPTIQUE EN HIVER



Programme de vidange
des fosses septiques
dans la MRC
d'Arthabaska

Consignes hivernales



1. Dégager les couvercles en excavant d'au moins 10 cm (4") la neige et la terre.
2. Identifier l'emplacement des couvercles.
3. Ouvrir légèrement les couvercles et déposer un petit bâton pour éviter que les couvercles ne gèlent en place.
4. Préparer un chemin d'accès pour l'opérateur.

Nos sincère condoléances aux familles



Au CHUS Fleurimont, le 1er décembre 2023, est décédée à l'âge de 61 ans, madame Sylvie Berthaud, conjointe de M. Eric Bourquin. Elle demeurait à St-Martyrs-Canadiens.

Outre son conjoint Eric, Sylvie laisse dans le deuil sa maman Marcelle Boucard (feu Emmanuel Berthaud); ses frères et sa sœur: Xavier Berthaud, Chantal Berthaud, feu Yves Berthaud ainsi que plusieurs parents et amis.



À la Maison Marie Pagé, le 25 décembre 2023 est décédé monsieur Ovide Rouillard, époux de feu Rita Corriveau, fils de feu Laura Pellerin et de feu Philippe Rouillard, demeurant au Lac Nicolet Saint-Martyrs-Canadiens, autrefois de Windsor.

Monsieur Rouillard laisse dans le deuil ses enfants: Michel (Lucie Vandal) et Louise; ses petits-enfants Sacha (Riza Villarama) et Sylvain Vuillaume. Il était le frère de feu Jeannette (feu William Durocher), feu Irène (feu Arthur Coutu), feu Hélène (feu Henri St-Pierre), feu Camille (feu Gilberte Michaud), feu Délia (feu Rolland Corriveau), feu Rollande (feu Jean-Roch Roy), feu Paul, feu Pierre (feu Thérèse Corriveau), Germaine, René Piau et feu

Osias (Pauline St-Hilaire) et le beau-frère de feu Thérèse (Pierre Rouillard), feu Robert (feu Françoise Girard), feu Marcel, Marthe, feu Raymond (Pierrette Fortin), Marie-Claude (feu Guy Bertrand). Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux, nièces, autres parents et amis.



Paisiblement, à la résidence le Roseau, le dimanche 21 janvier 2024, est décédé à l'âge de 83 ans, M. Jacques Leahey époux de feu Suzanne Hamel. Il était domicilié à Victoriaville.

M. Leahey laisse dans le deuil ses enfants : Suzie conjointe de Sylvain Roch, Isabelle, David conjoint de Marie-Eve Laroche et Daniel ;

ses petits-enfants : Claudia (Alex Doyon), Philippe (Mai Dang Kieu), Tommy, Naomi, Molly et Matias son arrière-petit-fils William.

Il laisse également dans le deuil ses frères et sœurs : Réal (feu Anne Gagné), Pierre, Jean (Andrée Condamin), Claudette, Louise, Marie (feu Jean-Marc Piotte);

ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Hamel : Jacques (feu Lise Sicotte), Pierre (Thérèse Potvin), France (Pierre Bergeron), Guylaine (Daniel Jutras) et Jean (Thérèse Desnoyers);

Daniel Macazaga, Josée Gosselin, Luc Chauvette ainsi que plusieurs autres parents et amis.

La bibliothèque est ouverte les dimanches. Bien vouloir téléphoner avant de vous déplacer pour vous assurer de son ouverture. Les heures d'ouverture sont de 10 à 12h.



ARTISANS RÉNOVATEURS SD (Dany Beaudoin)..Tél. : 819-350-0787

CAMP BEAUSÉJOURTél. : 418-458-2646

CARRIÈRE P.C.M. (Saints-Martyrs).....Tél. : 819-336-2994

COIFFURE / STYLISTE SANDRA LAMOTHE.....Tél. : 819-477-0888

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC.....Tél. : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick).....Tél. : 819-352-0226

ÉRABLIÈRE RE PAU (Réal Paul).....Tél. : 819-344-5589

UNE BOUCHÉE À PARTAGER (pâtisseries & confiseries)Tél. : 819-357-0452

**VITRAIL, TISSAGE, TRICOT & TUPPERWARE..Tél. : 819-344-5589
(Juliette St-Amand)**



BMR/ VIVACO/ MATÉRIAUX
Tél. : 819-344-2521



BONICHOIX HAM-NORD
ÉPICERIE Tél. : 819-344-2422



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM